

Référent Maîtrise des risques

Problématique:

Aujourd'hui, en tant qu'employeur (Code du Travail), d'exploitant (réglementation ICPE), vous êtes confronté à une pléiade d'obligations réglementaires que vous ne maîtrisez pas forcément, ni en connaissance, ni en mise en oeuvre, ni en suivi de conformité. Pourtant, les risques pour l'entreprise et pour son responsable sont grands (mise en péril de la continuité de l'entreprise en cas de sinistre grave, dégradation d'image, responsabilité pénale directe de la personne physique).

Dans les domaines de la santé et la sécurité des travailleurs, la loi 2011-867 du 20 juillet 2011 a introduit, par l'article L 4644-1 du Code du Travail, l'obligation de confier les activités de maîtrise des risques à un ou plusieurs salariés compétents avec la possibilité de faire appel aux services d'un Intervenant en Prévention des Risques Professionnels (IPRP) pour prendre en charge cette mission.

Notre réponse:

Si vous êtes demandeurs de compétences et de moyens pour vous aider à mettre en oeuvre ces obligations, SYNERG'ETHIC Conseil peut vous aider en déployant une démarche en 3 étapes:

1. Diagnostic : réaliser un état des lieux de votre situation QHSE
2. Mise à niveau : mettre en oeuvre les corrections les plus urgentes
3. Accompagnement : vous aider dans la durée à assurer votre maîtrise des risques

Pourquoi choisir SYNERG'ETHIC Conseil:

SYNERG'ETHIC Conseil est reconnu en tant qu'IPRP (Intervenant en Prévention des Risques Professionnels) par la DIRECCTE et la CARSAT NORD PICARDIE. Ces consultants possèdent à la fois une expérience pratique de la maîtrise des risques et une véritable connaissance des obligations réglementaires.

Pour assurer cet accompagnement et vous permettre de réaliser un pilotage efficace, SYNERG'ETHIC Conseil dispose des outils collaboratifs simples et très performants de Google Suite. Nous pouvons ainsi facilement créer pour vous un extranet et y positionner votre tableau de bord, vous permettant de suivre vos actions, d'archiver vos documents.

Jusqu'à fin 2020, la CARSAT NORD PICARDIE déploie une Aide Financière Simplifiée (AFS), qui permet une prise en charge à 70% et jusqu'à 25000 € des missions d'Accompagnement en Maîtrise des Risques réalisées dans une entreprise de moins de 49 salariés par un IPRP membre actif du réseau CARSAT, ce qui est le cas de SYNERG'ETHIC Conseil

**SYNERG'ETHIC Conseil vous aide à faire rimer
rentabilité et sécurité!**

Prestations complémentaires

- Document Unique/pénibilité/risques psychosociaux
- Evaluation des risques d'exposition aux produits chimiques
- Evaluation des risques d'exposition aux rayonnements électromagnétiques
- Evaluation des risques d'exposition aux rayonnements optiques artificiels
- Gestion des Obligations Réglementaires
- ...